COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Janvier (24/01/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), Adjoints,

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS:

Mme Hélène DELTORT, Adjoint,

M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

08 – 24 janvier 2013 TARIFS MARCHE COUVERT

Rapporteur: Monsieur CHAUMERLIAC



Vu la délibération n° 16 du 28 juillet 2005 fixant le loyer mensuel des loges, modifiée par la délibération n° 13 en date du 21 décembre 2011

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire proposant une augmentation de 3 % des loyers des loges pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de modifier le loyer mensuel des loges comme suit, à compter du 1^{er} février 2013

N°	Surfaces	Linéaire	Loyer mensuel en €uros	Loyer mensuel en €uros
Loge	en m²	en m	2012	2013
1	18.69	7.63	313	322
2	10.73	3.40	170	175
3	11.67	6.28	212	218
4	46.01	14.20	711	732
5	39.45	14.17	610	628
6	25.53	9.06	391	403
7	20.65	5.90	319	328
8	11.88	6.16	155	160
9	12.93	3.40	160	165
10	21.49	10.11	340	350
11	14.87	13.34	227	234
12	11.84	8.62	170	175

Pour copie conforme

Moissac le 25 janvier 2013

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

2 9 JAN, 2813

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :